



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 octobre 2025

Affichage de la rémunération des producteurs : 12 projets pilotes retenus pour une expérimentation nationale

Lancée le 18 mars 2025, l'expérimentation visant à mieux informer les consommateurs sur la rémunération des agriculteurs franchit une nouvelle étape. Douze projets, sélectionnés à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), seront prochainement évalués pour identifier les meilleures pratiques en matière de transparence et de valorisation du travail des producteurs.

Une meilleure transparence sur la rémunération des agriculteurs

Cette expérimentation, issue d'un travail conjoint entre le Gouvernement et le Parlement, a pour objectif d'identifier les conditions permettant de rendre plus visibles auprès des consommateurs les informations liées à la rémunération des agriculteurs, en faisant appel à des initiatives déjà existantes ou prochainement lancées.

Dans la continuité des lois EGAlim qui poursuivent l'objectif d'une meilleure rémunération des agriculteurs, cette expérimentation vise à recenser et évaluer les initiatives existantes. Elle permettra, ainsi, d'éclairer les décideurs publics sur les modalités de mise en place d'un cadre réglementaire permettant d'améliorer l'information des consommateurs sur le sujet de la rémunération des producteurs agricoles. Cette expérimentation participe ainsi à une meilleure connaissance et à une meilleure valorisation du prix payé aux agriculteurs.

Prochaines étapes de l'expérimentation

La sélection de ces 12 projets à l'issue de l'AMI marque une étape importante dans le déroulé de l'expérimentation. Elle permet d'identifier et d'analyser différentes méthodologies de description et de communication des conditions de rémunération des producteurs agricoles et leurs modalités

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

d'affichage à destination du consommateur.

Sur les 12 projets déposés, 11 concernent les filières animales, reflétant une mobilisation forte du secteur. Pour certains des projets, le lancement de l'expérimentation a accéléré la concrétisation de projets en cours d'élaboration : 3 des 12 projets devraient ainsi être lancés très prochainement.

Les 12 projets vont désormais faire l'objet d'une analyse approfondie. Les résultats permettront d'alimenter les réflexions sur le cadre applicable à de tels affichages de la rémunération. Il s'agira également de mesurer les impacts des projets volontaires, du point de vue des agriculteurs comme des consommateurs.

Cette démarche s'inscrit dans l'engagement du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire pour une plus juste rémunération des producteurs, une attente forte du monde agricole et de la société civile.

Liste des 12 projets retenus :

- Projet « Affichage de la rémunération des producteurs » par la SAS Pour de Bon ;
- Projet « Garantir la juste rémunération des producteurs par la mobilisation et l'information directe des consommateurs » par la SAS C'est qui le Patron ?! ;
- Projet « Label FNAB » par l'association FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) ;
- Projet « JUSTE, une marque rémunératrice » par la SAS JUSTE ;
- Projet « AgriEthique, 1^{er} label de commerce équitable sur les filières française » par la SAS Agri-Éthique ;
- Projet « Commerce équitable » par l'association Commerce Equitable France ;
- Projet « Le lait labellisé commerce équitable Max Havelaar Origine France » par l'association Max Havelaar France ;
- Projet « Ethic'score » par l'association Association d'Organisation de Producteurs Grand Ouest (AOP Grand Ouest) – Poplait ;
- Projet « Rémunéra-score » par la SNC Lidl ;
- Projet « Affichage Rémunération » par la SCA Sodiaal Union ;
- Projet « Du producteur au consommateur : un collectif engagé pour une transparence équitable » par l'association En Vérité ;
- Projet « La banane labellisée Fairtrade/Max Havelaar » par l'association Max Havelaar France.

Pour en savoir plus : [Affichage sur les conditions de rémunération des agriculteurs](#)